

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **111 (1975)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2

1772

Montreux, le 17 janvier 1975

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

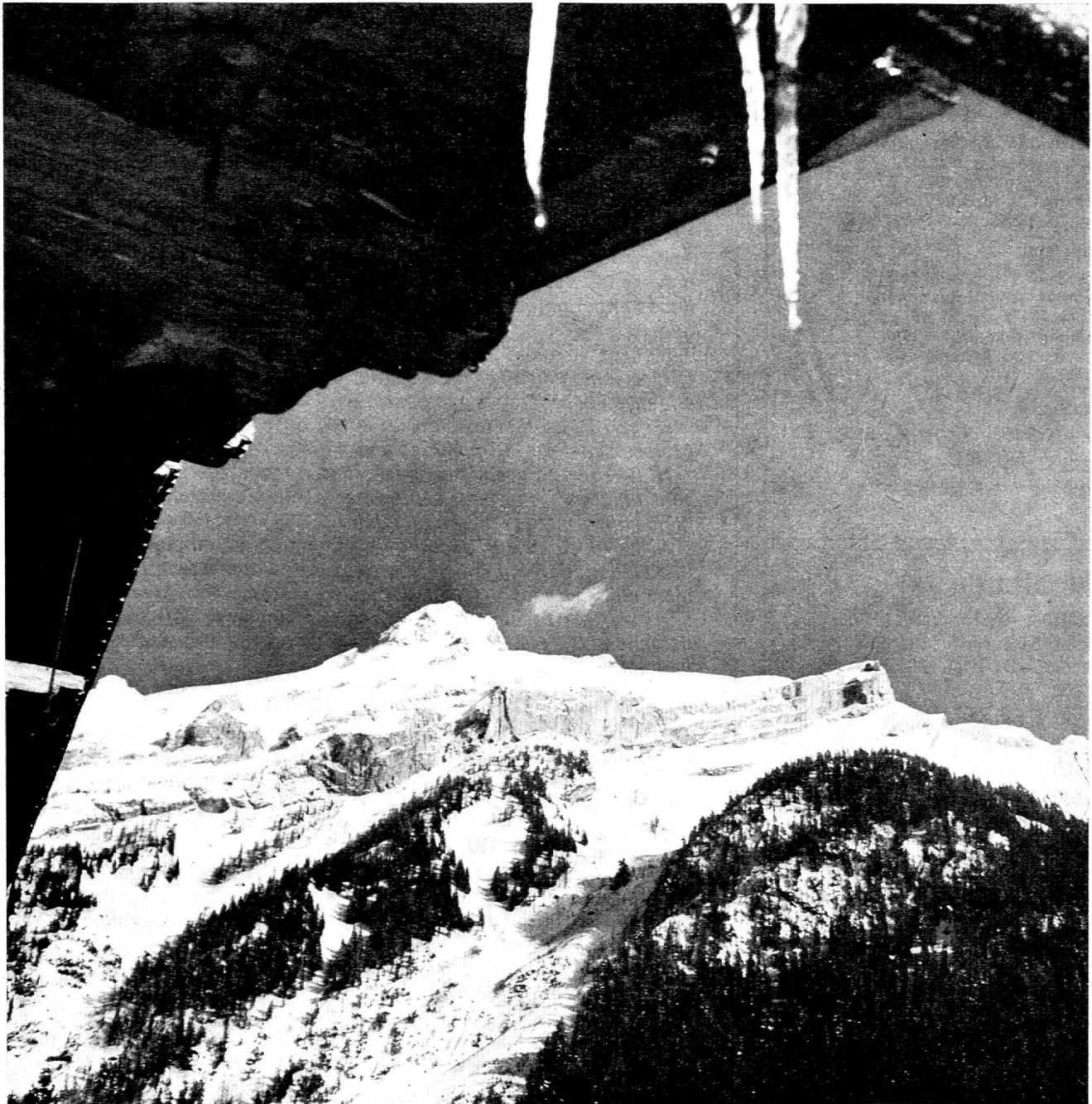


Photo Doris Vogt.

Sommaire

ÉDITORIAL

Le Bulletin corporatif en 1975 22

COMITÉ CENTRAL

Assemblée des délégués 23

VAUD

Quelques conseils importants 24

Déclaration pour l'impôt 1975/76 24

Assurance maladie-accidents 25

En complément des feuilles de réquisition 1975/76 25

Une commune reconnaissante 25

Ecole normale de Lausanne 26

SPV, section de Lausanne 26

Comité de l'AVMTA 27

Coupe AVEPS-OEPJ 27

GENÈVE

Unités coopératives d'enseignement 27

CIA, démissions 29

Convocation 30

Une nouvelle commission 30

NEUCHÂTEL

Fonds spécial et divers 30

JURA

Problèmes prioritaires 31

L'enseignement post-scolaire 32

SJMG, programme 1975 32

Centre de perfectionnement 32

Ski alpin, perfectionnement 32

FRIBOURG

Assemblée annuelle de la SPF 33

Subventionnement quadriennal 33

Traitement du personnel enseignant primaire 34

En faveur de l'enseignement spécialisé 34

VALAIS

Bonne année 34

DIVERS

Service de placements SPR 35

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Éducateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs)

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 30.— ; étranger Fr. 40.—

Le Bulletin corporatif en 1975

La publication, dans le dernier numéro 1974, du plan de parution de votre journal corporatif vous aura tout d'abord permis de constater qu'il subsiste dans sa forme actuelle pour l'an prochain. Une seule modification, 38 numéros au lieu de 40, concession inévitable à la recherche d'un équilibre budgétaire sans cesse compromis par l'inflation.

De quoi seront donc constitués les 19 numéros restant du Bulletin corporatif ? En un mot des chroniques habituelles bien que certaines réflexions soient actuellement menées pour modifier quelque peu forme et fond. Vous trouverez donc :

UNE CHRONIQUE ROMANDE

Son rôle essentiel demeure : vous informer des travaux du comité central, des assemblées de délégués et des commissions SPR. C'est aussi l'occasion de vous communiquer les grandes lignes des actions menées par les organisations suisses, européennes et mondiales.

DES RUBRIQUES CANTONALES

Elles sont le reflet de l'activité de vos sections au travers de la personnalité du rédacteur local, de la conception de l'information de votre comité, de ses méthodes de travail aussi.

DES ARTICLES A THÈME COMMUN

Cinq thèmes ont été retenus par la commission de rédaction. Ils doivent tous vous permettre de mieux connaître certaines caractéristiques importantes des cantons romands en matière d'instruction publique.

N° 8/75 L'Ecole primaire et les difficultés financières actuelles : un long commentaire est ici superflu. On y parlera climat, compressions effectives et répercussions possibles.

N° 18/75 La féminisation du corps enseignant : statistiques, statut professionnel de la femme et son engagement dans les associations.

N° 24/75 Les problèmes posés par le recyclage : après « Les Héros sont fatigués », le point, canton par canton, dans chacune des disciplines importantes du plan romand.

N° 32/75 Pléthore, pénurie, l'enseignement à mi-temps : analyse de la situation, développement à propos de certaines tentatives d'engagement d'instituteurs ou d'institutrices à « mi-temps ».

N° 38/75 Traitements et impositions : un sujet déjà traité dans ces colonnes qu'il convient de reprendre vu les nombreuses modifications intervenues depuis trois ans.

DES ARTICLES D'INFORMATION ÉCONOMIQUE

Trois dossiers « Jeunesse et Economie » vous permettront d'approcher certains faits ou mécanismes économiques suisses ou étrangers. Comme de coutume, une part importante d'un des numéros d'automne sera consacrée aux débats du séminaire de Chexbres.

D'AUTRES CHRONIQUES ENCORE

Le cinéma en Suisse romande suivra pour vous l'actualité dans ce secteur alors que le Service de placements continuera à vous offrir ses nombreuses possibilités et adresses et que les « Assurances » vous apporteront conseils et idées.

Enfin, nous vous rappelons que vous pouvez, en tout temps, vous exprimer dans votre journal.

Bonne année à tous.

F. Bourquin.

Assemblée des délégués SPR

Allocution de M. Jean Sommer, président de la Conférence des chefs de service I

Monsieur le Président,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les invités et hôtes d'honneur,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les délégués,

Acte nouveau, mais combien sympathique, que celui d'avoir sollicité le président de la Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire de la Suisse romande et du Tessin à s'exprimer devant l'assemblée des délégués de la Société pédagogique romande, devant ses invités et hôtes d'honneur, à la veille d'un important congrès pédagogique.

Nouveau signe tangible de la coordination, voire d'une collaboration fructueuse entre les autorités scolaires et les enseignants. Et nous en savons gré à M. Maspéro, président de la SPR.

Si l'initiative d'une coordination romande est à faire figurer au crédit des associations professionnelles — résolution du Congrès de Bienne en 1962 — l'édification de l'ensemble n'en est pas moins dorénavant œuvre commune dans laquelle sont engagés, et les Départements de l'instruction publique et les groupements pédagogiques, tant il est vrai qu'à cette prise de position corporative répondait un peu plus tard une prise de position officielle puisque la Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique faisait preuve dès cette époque d'une volonté de coopération intercantonale manifeste.

S'il est vrai que l'esprit imaginatif de l'homme se heurte souvent à la difficulté de modifier certaines structures, il est tout aussi évident que nos conceptions ne nous permettent pas de toujours nous adapter à l'évolution de notre environnement. Le monde ne ressemble plus à l'image que les hommes s'en étaient faite depuis leur enfance. Penser l'univers tel qu'il est, tel qu'il devient, sur tous les plans, est une exigence constante de l'équilibre entre les réalités de la vie et la perception que chaque individu doit en acquérir. Faute de cet effort, les hommes deviennent des étrangers dans la sphère où ils sont appelés à vivre. Il n'a donc jamais été aussi nécessaire d'acquiescer à l'agilité et la souplesse qu'exige l'in-

terprétation des données mouvantes de ce monde.

Quel que soit l'accent mis sur chacun des éléments de notre destin en formation, ils ont toujours ceci de commun qu'ils posent à l'éducation, aux éducateurs des difficultés et des exigences dont l'ampleur et la variété secouent l'édifice traditionnel des idées et des méthodes pédagogiques.

L'éducation ne doit-elle pas constamment être renouvelée dans ses objectifs, dans ses contenus et dans ses méthodes, de manière à tenir compte des transformations en cours, des problèmes nouveaux qui surgissent et des perspectives de vie qui attendent les individus impliqués dans les différents niveaux du processus éducatif ?

A l'origine, la coordination scolaire devait en particulier répondre au besoin de faciliter la migration des élèves, par l'harmonisation des systèmes scolaires cantonaux et de leur contenu.

En 1967, ce fut la création de la Commission interdépartementale romande pour la coordination de l'enseignement (CIRCE I) proposée par la Conférence romande des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire.

La mise en commun des efforts consentis a montré qu'une coopération intercantonale permettait de mieux maîtriser une situation pédagogique confrontée aux exigences mouvantes de la vie.

Un plan d'études romand a été élaboré pour les degrés 1 à 4, document ouvert sur l'avenir et de nature prospective. Il veut atteindre des buts nouveaux, il offre des occasions de progresser dans les conceptions pédagogiques autant que dans leur application. Il n'est pas un compromis. Il est le reflet d'une évolution en matière de pédagogie et de psychologie.

Relevons également le caractère expérimental du document qui permettra des adaptations en vue d'une évolution constante sollicitant des ajustements et des améliorations.

C'est l'œuvre d'une collaboration heureuse et efficace de responsables pédagogiques et d'enseignants.

Il nous plaît de souligner combien nous avons apprécié la préparation, les qualités de travail et les propositions avisées des délégués de la Société pédagogique romande.

Nous avons été très sensibles également à l'intérêt et à l'activité manifestés par le président de la SPR tout au long des travaux.

Et la tâche entreprise se poursuit dans le cadre de CIRCE II, au niveau des degrés 5 et 6, niveau auquel sont associés aux représentants des autorités cantonales des partenaires des écoles primaires et des écoles secondaires.

— Croisée délicate, direz-vous ?

— Certes !

Mais l'aventure d'une coordination essentiellement conditionnée par la volonté positive de chacune des parties intéressées — la motivation existant — au sein des représentants des autorités scolaires, comme au sein des enseignants — les affrontements d'idées généreuses, les conceptions diverses, se résoudre en un sentiment de solidarité dans une nouvelle œuvre commune.

Qu'il nous soit encore permis de relever le rôle considérable joué par la SPR au sein de tous les groupes de travail, de commissions d'études, de groupes de réflexion, au plan non seulement romand mais suisse, voire à l'étranger, l'engagement des délégués qui sont dignes d'éloges.

Et l'école vous en sait gré !

Parallèlement à l'élaboration des programmes des degrés 5 et 6, l'application du plan d'études romand pour les degrés 1 à 4 dans la réalité scolaire exige certes et exigera encore de gros efforts, notamment pour

— la création des moyens d'enseignement adéquats par des commissions spécialisées,

— l'expérimentation et l'évaluation de ces moyens dans des classes-pilotes, avec tout ce que cela présuppose de vérifications, d'ajustements, d'appuis, de la part des autorités scolaires, des organes constitués — je pense à l'IRD — et des spécialistes,

— la formation des enseignants.

Quelles tâches cela postule-t-il ?

Au niveau des autorités cantonales :

— une disponibilité accrue exigée de la part des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire qui se voient contraints de siéger mensuellement un ou deux jours pour résoudre les problèmes de coordination et d'application et ce, nonobstant leurs obligations dans le cadre de leurs cantons respectifs,

— des difficultés quasi insurmontables rencontrées par notre Conférence à qui incombe la responsabilité de l'élaboration du plan d'introduction progressive des disciplines, devant tenir compte d'une part des contingences fixées par les enseignants, à savoir la généralisation de tous les programmes dans une période de 6 ans, à dater de 1973, et, d'autre part, des 3 critères suivants :

— création des moyens d'enseignement,

— expérimentation de ceux-ci dans les

classes-pilotes, et parallèlement la formation des animateurs de cours,

— recyclage du corps enseignant.

Au niveau des enseignants :

— Dans le cadre de cette situation nouvelle, soyons également conscients que les enseignants sont appelés à connaître de profonds changements et à assumer, au niveau de leurs classes, des responsabilités nouvelles, ce qui suppose implicitement de leur part une participation à l'éducation permanente — thème de réflexion du Rapport SPR 1970, à La Chaux-de-Fonds — éducation permanente permettant d'adjoindre à l'équilibre physique et psychique indispensable aux qualités traditionnelles d'intelligence, d'autorité, de sensibilité, d'humanité du maître, un pouvoir élevé d'adaptation à l'évolu-

tion de la société et par là même, un enrichissement personnel, une ouverture vers des horizons plus larges.

« Les héros sont fatigués » — nous objecterez-vous !

C'est ainsi qu'apparaissent les limites de la coordination dans l'espace et dans le temps. Et nous en sommes les premiers conscients. A vouloir tout harmoniser, et trop rapidement, on court le risque de compromettre l'œuvre à la fois délicate et considérable placée sur le métier. Ajoutons que l'école n'est pas la propriété exclusive des autorités scolaires ou des pédagogues : elle appartient à l'ensemble de la population qui se sent, d'ailleurs, de plus en plus concernée par l'évolution des problèmes scolaires.

La volonté de tous ceux qui sont con-

cernés, de coopérer dans un esprit ouvert et avec les égards mutuels nécessaires, garantira le succès de l'entreprise.

Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Autant de choses qui, dans leur finalité, ne se régleront ni par les seules dispositions légales, ni par les seules autorités, mais avec le concours indispensable des enseignants, persuadés que nous sommes, que tout renouvellement de l'école passe par le corps enseignant et que ce dernier est prêt à tous les efforts possibles, quand le plus grand bien de l'enfant est en jeu.

L'école et le pays sortiront grandis et enrichis par ce dialogue.

J. Sommer,
président de la CS/1.

Vaud

Quelques conseils importants

Démissions

Conformément aux articles 14 et 19 des statuts SPV :

- toute démission de membre actif est à adresser **par écrit** au secrétariat général ;
- elle doit être présentée **au moins 3 mois** à l'avance ;
- elle n'est accordée que pour **le 30 juin ou le 31 décembre**.

Les démissions présentées au Département de l'instruction publique sont évidemment ignorées de la SPV.

Cotisations

Elles sont dues jusqu'à ce que la démission soit effective.

Refuser l'« Educateur » ou y renoncer

ne dispense pas de payer la totalité de la cotisation.

« Educateur »

Prix de l'abonnement pour les membres SPV :

- | | | |
|--|--|----------|
| — Membres actifs | } sera
communiqué
ultérieurement | Fr. 12.— |
| — Membres associés | | |
| — Membres honoraires | | |
| — Retraités à la fois membres associés et honoraires | | |

Si l'« Educateur » ne vous parvient pas ou plus, veuillez en avvertir sans retard le secrétariat général qui interviendra auprès

de l'Imprimerie Corbaz, responsable de l'adressage.

Insistez auprès de vos collègues qui seraient dans cette situation pour qu'ils réagissent sans délai.

Changements d'adresse

Trop de nos membres négligent de nous faire part de leurs changements de domicile, d'où retard dans les envois, travaux supplémentaires, frais aisément évitables. Nous vous prions donc :

— de nous avertir sans délai de tout changement d'adresse ou de nom (mariage des institutrices). La poste tient à disposition des formules ad hoc qui facilitent cette formalité ;

— de ne pas aviser l'« Educateur ». Une telle démarche est en effet soit superflue, puisque nous transmettons toutes les indications que nous recevons, soit insuffisante, le journal n'étant pas tenu d'agir de même.

Le secrétaire général.

Déclarations pour l'impôt 1975-1976

Déduction pour « autres frais professionnels » en ce qui concerne les instituteurs (chiffre 12, lettre c).

Lors de la préparation des « Instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt des personnes physiques 1973-1974 », nous avons jugé qu'il n'était pas opportun de mentionner la déduction supplémentaire de 100 fr. en raison des ouvrages spéciaux employés dans la profession et se rapportant à la rubrique 12, lettre c de la déclaration d'impôt.

Cette déduction supplémentaire est maintenue pour l'impôt 1975-1976 et ne sera à nouveau pas mentionnée dans les « Instructions ».

Pour les autres frais professionnels (chiffre 12, lettre c de la déclaration) les instituteurs peuvent donc faire valoir la déduction forfaitaire globale accordée à tous les contribuables qui a été portée de 500 fr. à 700 fr., ce montant comprenant des dépenses pour ouvrages profession-

nels jusqu'à concurrence de 300 fr. ; ils peuvent déduire en plus 100 fr. pour les ouvrages spéciaux employés dans la profession, la déduction forfaitaire globale étant ainsi de 800 fr. Si leurs dépenses pour des ouvrages professionnels dépassent 400 fr. par an (300 fr. plus 100 fr.), la partie de ces frais justifiés qui excède 400 fr. peut être déduite en plus.

Nous vous prions de bien vouloir porter cette information à la connaissance des instituteurs du canton.

Le chef de l'administration
cantonale des impôts.

Assurance maladie-accidents

Collectivité SPV de la SVRSM

Depuis plus de 30 ans, la SPV est liée, par convention, à la Société vaudoise et romande de secours mutuels qui permet aux instituteurs, institutrices et à leur famille de s'assurer à des conditions avantageuses contre les conséquences financières de la maladie et des accidents.

Cette assurance, qui répond aux exigences de la médecine moderne, offre une gamme de possibilités s'adaptant aux moyens financiers et aux convenances personnelles de ses membres.

L'assurance garantit :

I. la couverture des frais médicaux et pharmaceutiques ;

II. la totalité des frais en cas de séjour en chambre commune d'un établissement signataire de la convention vaudoise d'hospitalisation ;

III. la possibilité de souscrire des prestations complémentaires en cas de séjour hospitalier en chambre privée ;

IV. elle offre en outre une nouvelle forme d'assurance pour les assurés qui

acceptent une franchise élevée (50.—, 100.— ou 150.—) par cas de maladie ou d'accident et désirent pouvoir disposer d'un montant élevé consacré aux frais de soins (10 000 fr. ou 15 000 fr.). Cette assurance comprend des prestations étendues.

Cotisations 1975

En 1975, les forfaits hospitaliers subiront une nouvelle hausse qui se répercutera sur les cotisations. En outre, la progression des frais médicaux et pharmaceutiques oblige la direction de la SVRSM à fixer, pour 1975, des cotisations en tenant compte de ces deux facteurs cumulés. (Voir tableau ci-dessous.)

Pour la couverture du complément hos-

Classes	C = maladie et accidents	D = maladie seule
Adultes	Fr. 32.10	Fr. 29.20
Apprentis	Fr. 29.80	—.—
1 enfant	Fr. 21.—	—.—
2 enfants	Fr. 17.80	—.—
3 enfants	Fr. 14.80	—.—
4 enfants	Fr. 12.—	—.—

pitalier, obligatoire et minimum de 50 fr., il convient d'ajouter aux cotisations ci-dessous 10 fr. par mois dans la première colonne (cat. C) et 7 fr. 50 dans la deuxième colonne (cat. D). Pour les enfants, le tarif est augmenté de 5 fr.

On constate que l'augmentation est, pour la maladie et les accidents, de 7 fr. 90 par mois.

Les tarifs de la collectivité SPV demeurent très au-dessous de ceux qui sont appliqués aux membres individuels. C'est l'avantage d'un groupement collectif dans lequel la mutualité joue un rôle prédominant et qui se trouve renouvelé chaque année par l'admission de plus de cent nouveaux membres sortant des Ecoles normales et entrant dans la vie active.

Fernand Petit,
secrétaire de la collectivité SPV.

COMMISSION SPV DES FOURNITURES SCOLAIRES

En complément aux feuilles de réquisition 1975-1976...

Notre commission, comme chaque année, a été invitée à prendre connaissance de la liste du matériel proposé en 1975 aux classes du canton ; nous remercions l'office des fournitures scolaires (OFS) de bien vouloir consulter le corps enseignant par notre intermédiaire et de maintenir ainsi un esprit de collaboration fort utile.

Une première constatation s'impose : l'Etat devant faire des économies, c'est tous ses services qui sont touchés par les restrictions de budget et l'OFS aussi, bien entendu.

Pour cette raison, les livres qui étaient offerts à choix ces dernières années ont été supprimés pour l'an prochain ; notre commission avait fait de nouvelles propositions qui n'ont pu être retenues et qui sont mises en attente. Pour la même raison de compression des budgets, certaines fournitures, compas, équerres, planches à dessin, ne seront pas livrées cette année, les stocks existant dans les classes paraissant suffisants...

Quelques livres ne seront pas réédités en attendant la parution de nouveaux manuels romands. Les maîtres et maîtresses qui utilisent ces livres voudront bien les garder à la fin de l'année scolaire et

les considérer comme matériel de classe ; il s'agit de

— histoire biblique : Jésus

— histoire de la Suisse I

— histoire de la Suisse II

H. Grandjean et H. Jeanrenaud

— solfège Burdet

Nous nous permettons de lancer un appel à nos collègues des premières années pour les inviter à l'ECONOMIE, en particulier dans l'emploi des feuilles de papier qui remplacent l'ardoise : ces feuilles peuvent très bien être utilisées des deux côtés et ne sont pas destinées à la

corbeille dès qu'un ou deux chiffres sont écrits au crayon dessus !

En outre, les classeurs de math. moderne ne sont pas propriété de l'enfant à la fin de la première année ; le même classeur doit être utilisé durant 4 ans et à la fin de l'année scolaire, l'élève emporte chez lui les fiches (qu'il relie éventuellement par un moyen que vous lui indiquerez), mais pas le classeur !

Notre commission espère que vous accepterez ces quelques recommandations et vous invite à lui faire part de vos remarques et suggestions, dont elle tiendra compte dans la mesure de ses moyens et de ceux du DIP et de l'OFS.

Pour la commission :
J.-L. Cornaz.

Une commune reconnaissante

Pour la première fois, la commune de Forel (Lavaux) a décerné le titre de membre d'honneur, et c'est l'un de nos collègues qui a été l'objet de cette distinction. M. Alfred Monnet a enseigné 40 ans à Forel, d'abord dans la classe à trois degrés du Pigeon, puis à la tête de la classe supérieure. Depuis 1929, date de sa nomination à Forel, il est caissier de la Caisse Raiffeisen. Il fut successivement conseiller communal, président du législa-

tif, puis municipal. L'acte de bourgeoisie d'honneur lui a été remis lors de la dernière séance du Conseil communal de 1974, et le syndic Albert Chollet — un de ses anciens élèves — souligna la valeur de cette longue fidélité. A notre tour, nous félicitons notre collègue Alfred Monnet, qui a aussi déployé son activité sur le plan corporatif : il fut pendant plusieurs années président de la section SPV de Lavaux.

A. P.

Ecole normale de Lausanne

Concours

La traditionnelle séance de distribution des prix de concours de l'Ecole normale de Lausanne s'est déroulée le mardi 17 décembre à l'aula du Collège de Béthusy. Ce fut l'occasion pour plusieurs lauréats de présenter une partie du fruit de leur travail à un public attentif et ravi, composé des maîtres et des élèves de l'école. Chant solo, duos, musique instrumentale, rythmique, poème, composèrent un programme d'excellente tenue. Musicalité, sensibilité, imagination, précision, autant de qualités qui apportèrent la preuve du travail sérieux accompli par chacun, comme aussi d'indéniables talents.

Le spectacle se termina par la présentation d'un film fort réussi, tourné et sonorisé par un groupe d'élèves de 4^e année lors d'un camp d'étude du milieu aux Chevalleyres-sur-Blonay.

Lauréats

Français

1^{er} prix avec félicitations : M. Christian Chevrolet, classe 3 C ; **1^{er} prix** : M^{lle} Fran-

çoise Brauchli, classe 2 B ; **2^e prix** : M^{lle} Christiane Benetti, classe 3 D ; M^{lle} Brigitte Curchod, classe 3 D ; M^{lle} Elisabeth Willaredt, classe 2 A.

Chant

1^{er} prix avec félicitations : M^{lle} Haïda Housseini, classe 1 A ; travail collectif : M^{lle} Christiane Cornu, classe 4 C ; M^{lle} Christine Gasser, classe 4 B ; M^{lle} Mary-Claude Krieger, classe 3 A.

Musique instrumentale

1^{er} prix : M. Patrick Bocherens, classe 2 D ; M. Olivier Jean-Petit-Matile, classe 3 B.

Rythmique

1^{er} prix : travail de groupe : M^{lle} Isabelle Noël, classe 2 D ; M^{lle} Patricia Fuchs, classe 3 A ; M^{lle} Monique Niklaus, classe 3 A ; M. François Gilliéron, classe 3 A.

Travaux manuels

1^{er} prix : M. Alain Ruffin, classe 3 D.

Couture

1^{er} prix : M^{lle} Laurence Dubrit, classe 4 D ; **2^e prix** : M^{lle} Catherine Chabloz, classe 2 enf.

SPV – Section régionale de Lausanne

MEMBRES DU COMITÉ SPL

Président

Æsch Roland, Roche 18, 1020 Renens, tél. 25 20 49

Vice-président

Tanner Claude, Rapille 7, 1008 Prilly, tél. 25 51 50

Caissier

Mamin Jean-François, 1111 Clarmont, tél. 77 34 34

Secrétaire à la correspondance

Grognez Daniel, Mèbre 21bis, 1020 Renens, tél. 34 41 13

Secrétaire aux procès-verbaux

Gentizon Marcelle, Marterey 31, 1005 Lausanne, tél. 22 95 78

Secrétaire aux convocations

Chapuisat Suzanne, Valmont 12, 1010 Lausanne, tél. 32 34 20

Responsable pédagogique

Renaud Claude, Bellevue 30, 1005 Lausanne, tél. 22 61 67

ADRESSES DES PRÉSIDENTS

Lausanne

Pasche Richard, chemin Guiguer-de-Prangins 19, 1004 Lausanne, tél. 36 96 10.

Prilly

André Raymond, chemin des Charmilles 7, 1008 Prilly, tél. 35 20 06

Pully

Henry Charles, chemin de Rochettaz 35, 1009 Pully, tél. 28 62 19

Renens

Ambresin Jean-Jacques, chemin Corjon 7, 1020 Renens, tél. 34 85 88

Crissier

Panchaud André, chemin Pernessy, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, tél. 32 71 97

Cheseaux

Blanc François, Recordon 8, 1004 Lausanne, tél. 25 44 67

DÉLÉGUÉS SPL A L'AD/SPV

1. Clavel Albert, avenue de Cour 5, 1007 Lausanne, tél. 26 21 65

2. Badoux Lisette, Clochetons 29, 1004 Lausanne, tél. 24 24 59

3. Vivian Louis, Bellevue 4, 1005 Lausanne, tél. 22 49 69

4. Cornaz Jean-Louis, Longeraie 3, 1006 Lausanne, tél. 91 62 12

5. Æsch Roland, Roche 18, 1020 Renens, tél. 25 20 49

6. Ambresin Jean-Jacques, Corjon 7, 1020 Renens, tél. 34 85 88

7. Gasser Christian, Université Dorigny, 1015 Lausanne, tél. 25 40 12

8. Henry Charles, Rochettaz 35, 1009 Pully, tél. 28 62 19

9. Gentizon Marcelle, Marterey 31, 1005 Lausanne, tél. 22 95 78

10. Charles Claude, Collèges 52 A, 1009 Pully, tél. 28 45 51

11. Guignard François, Ombreval 3, 1008 Prilly, tél. 24 60 34

12. Tanner Claude, Rapille 7, 1008 Prilly, tél. 25 51 50

13. Mayor Maurice, Sous-Mont 10, 1008 Prilly, tél. 24 35 41

14. Mamin Jean-François, 1111 Clarmont, tél. 77 34 34

15. Panchaud André, chemin de Pernessy, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, tél. 32 71 97

SUPPLÉANTS

1. Cornuz Charles, 1075 Chalet-à-Gobet, tél. 91 61 14

2. Ogay Suzanne, Valmont 16, 1010 Lausanne, tél. 32 18 22

3. Pasche Richard, Guiguer-de-Prangins 19, 1015 Lausanne, tél. 35 24 75

4. Mayor Fernand, chemin de l'Arzillier, 1020 Renens, tél. 34 32 54

5. Widmer Liliane, Léman 12, 1005 Lausanne, tél. 22 46 38

6. Leyvraz Anne-Marie, Passerose 2, 1000 Lausanne, tél. 27 49 59

7. Roy Josiane, En Chesale, 1349 Penthaz, tél. 87 27 80

8. Bertholet Michel, route de Morrens 13, 1033 Cheseaux, tél. 91 27 18

VÉRIFICATEURS DES COMPTES SPL

Perret Vincent, Montolieu 131, 1010 Lausanne, tél. 32 68 79

Widmer Liliane, Léman 12, 1005 Lausanne, tél. 22 46 38

Suppléant vérificateur

Flück Jean, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. 32 02 84

MEMBRE DU CC RESPONSABLE DES RELATIONS

AVEC NOTRE SECTION

Reymond François, Grands-Champs 5, 1033 Cheseaux, tél. 91 17 43

Comité de l'AVMTA

Le comité 1974 s'est composé comme suit :

Présidente : Leresche Renée, Grottes 10, 1337 Vallorbe.

Vice-présidente : Fazan Denise, avenue de la Gare, 1196 Gland.

Secrétaire : Pahud Françoise, chemin des Prés 3, 1530 Payerne.

Secrétaire : Rosazza Marlène, chemin de Beauval 6, 1012 Lausanne.

Caissière : Guisan Violette, chemin des Mésanges, 1012 Lausanne.

Procès-verbaux : Michaud Rose-Marie, Riant-Mont 2, 1804 Vevey.

Membre adjoint : Calame Simone, chemin de Borjord 37, 1020 Renens.

Coupe AVEPS-OEPJ

SKI DE FOND

Date : 1^{er} février 1975.

Lieu : Le Brassus.

Longueur du parcours : 7 à 10 km.

Rendez-vous : 13 h. 45, place de l'Hôtel-de-la-Lande, face au bureau de poste.

Premier départ : 15 h.

Condition pour l'obtention de la coupe : être membre actif de l'AVEPS (voir statuts art. 5). Les membres amis peuvent participer à la course (hors concours) ; ils sont cordialement invités !

Délai d'inscription : jusqu'au 28 janvier 1975 auprès de Pierre-André REY-MOND, Route Neuve 14, 1347 Le Sen-

tier, tél. 85 64 50 au moyen du bulletin ci-dessous.

— — — — à détacher — — — —

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

Domicile : _____

Tél. : _____

Signature : _____

participera à la course de l'AVEPS.

été amenés à y regarder de plus près. Et nous pouvons affirmer que la base scientifique des géniales intuitions pédagogiques de Freinet se trouve dans les perspectives « constructivistes » de Piaget.

Les études de Piaget sur la naissance de l'intelligence, ses découvertes sur les différents stades du développement de l'intelligence sont des idées reçues et fécondes. Des expressions comme « la construction de la connaissance », « la construction du réel », « l'assimilation-accommodation », « l'équilibration », « l'interaction », « le jeu est la construction de la connaissance », sont des bases solidement prouvées dans le développement de l'enfant.

Le terme « constructivisme » se réfère au processus par lequel un individu élabore sa propre intelligence adaptative et sa propre connaissance.

Pour Piaget, il est vain de croire que l'enfant est « cire vierge » ou « table rase » et de le bombarder de stimuli, comme le font les empiristes avec leurs programmes encyclopédistes, leurs « motivations » et leurs « trucs » pour intéresser l'enfant.

Il est également insuffisant de parler, comme les rationalistes, de « capacité innée de raisonnement » qu'il suffit d'aider à mûrir. Les enfants ne naissent pas adultes en miniature. De petits imbéciles irrémédiables. Ou de petits génies qui ont l'avenir derrière eux dans les gènes de leurs parents : ces élites congénitales dont les enseignants devraient être les précepteurs serviles et dynamiques.

Pour Piaget, le constructiviste, la connaissance se construit, elle est le fruit de l'interaction entre expérience sensorielle et raison. Il met l'accent sur ce qui se passe à l'intérieur de l'enfant. Qui ne se souvient de ses termes : assimilation, accommodation ? Et du perpétuel va et vient de l'extérieur à l'intérieur, de l'intériorisé à l'extériorisé, de l'adaptation à l'invention. Pour lui, point d'action pédagogique valable, si l'on ne met pas à la base cette affirmation : l'enfant se construit lui-même, du dedans.

Or, notre analyse de la situation nous permet de dire que l'institution scolaire actuelle rend pratiquement impossible l'application de méthodes pédagogiques qui tiennent compte des implications pédagogiques contenues dans les thèses constructivistes de Piaget. Nous en voulons pour preuves, entre autres, la conception encyclopédiste des programmes, l'accroissement continu des matières à enseigner, l'obligation d'enseigner dans un ordre fixé et dans un temps fixé les différentes parties du programme (épreuves de l'inspecteur et du département), l'obligation pour l'enseignant d'établir à l'avance le programme journalier et de s'y tenir, l'in-

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{lle} Josée KAMMERMANN
Route de Vevey 35, 1009 PULLY. Téléphone (021) 28 54 65

Genève

Unités coopératives d'enseignement

Une grande partie de l'assemblée du 4 février sera consacrée aux Unités coopératives d'enseignement (U.C.E.).

On se souvient que ce printemps (voir par ex. le paragraphe 8.5 du rapport d'activité paru dans l'« Educateur » n° 14 du 3 mai 1974) le comité de la SPG avait accordé son soutien à la proposition de plusieurs collègues qui désirent créer des « filières d'école active ».

Il est nécessaire maintenant que l'ensemble des membres de la SPG s'expriment à ce sujet.

Nous vous proposons donc un travail en 4 temps :

1. Les responsables des UCE vous présenteront dans l'« Educateur » n° 2 (ci-dessous) et n° 4 (dans 15 jours) les Unités coopératives d'enseignement. Ils vous diront comment ils envisagent leur travail, comment ils souhaitent le réaliser.
2. Avec la convocation à l'assemblée, vous recevrez des « projets de résolutions ». Ces résolutions fixeront le « cadre » dans lequel l'expérience se déroulera.
3. Lors de l'assemblée du 4 février ces résolutions seront discutées, amendées, votées.
4. Le comité de la SPG et les responsables des UCE demanderont alors à la DEP la mise sur pied d'une ou de deux filières pour cet automne déjà.

Pour le comité :
P. Dunner

En guise de préambule

Notre projet est le fruit de longues concertations, de liens solides entre enseignants du primaire et de l'enfantine, d'échanges fréquents sur les techniques, les attitudes, les objectifs. Il s'inscrit dans la ligne des renouvellements pédagogiques auxquels, les uns et les autres, nous avons été sensibilisés : Freinet, Montessori, Ferrière, l'École genevoise de psychopédago-

gie, etc. Nous allons aujourd'hui retracer les grandes lignes de notre cheminement.

Les idées de base psychopédagogiques

Intrigués par les rapports fréquents entre Freinet et les grands noms genevois, Claparède, Ferrière, Piaget, frappés par les similitudes d'expressions entre le praticien et les scientifiques, nous avons

suffisance du temps réservé à l'expérience sensorielle et au tâtonnement expérimental, la limitation excessive de l'initiative, de la responsabilité et de l'autonomie de l'enfant et du maître.

Nos recherches dans les classes nous ont conduits à utiliser des méthodes pédagogiques dont le profil rejoint les conclusions des scientifiques.

Voici ce que nous pensons des méthodes pédagogiques : tout d'abord, elles doivent utiliser des moyens indirects, ceci pour encourager l'enfant à développer lui-même son raisonnement, ses capacités, son affectivité, sa personnalité. Elles doivent donc offrir un « environnement » varié et attrayant pour permettre l'alchimie intérieure où s'élaborent intelligence et personnalité.

Ces méthodes exigent des relations enseignants-enseignés d'un type nouveau. Libérées de l'attitude empiriste, type imprimeurs sur cire vierge. Libérées aussi de l'attitude rationaliste, type leçons ex cathedra, leçons-types, sanctionnées par un jugement « courbe de Gauss ». L'enseignant est un adulte qui aide 20 à 25 enfants à prendre en charge progressivement leur développement cognitif, affectif, social, qui demande que les enfants aillent au bout de leur travail, de leur développement, qui les accompagne dans leurs difficultés, qui participe à leur équilibre individuelle et collective au sein du groupe-classe.

Ces méthodes veulent enfin que les programmes s'occupent non seulement des « connaissances nécessaires », mais surtout, au niveau de l'enfantin et du primaire, des « conditions nécessaires » aux différents apprentissages et au développement de l'enfant. Un programme où l'on fasse de la place pour l'enfant. Du temps pour interioriser — cf. le tâtonnement expérimental de Freinet, le droit de se tromper, l'approximation, l'équilibre, l'interaction de Piaget, la manipulation concrète de l'Ecole Active, etc. Du temps pour extérioriser, journal et correspondance scolaires, activités d'expression libre, exposition des réalisations, montages audio-visuels, découverte du milieu et son exploitation, réunion avec les parents, actions dans le quartier, participation à des ateliers hétérogènes au sein d'un groupe scolaire, échanges de classe, etc.

Ces longues et patientes recherches sur les bases psychopédagogiques de notre enseignement, nous ont permis de préciser

Nos objectifs

Le 33^e Congrès de la SPR (novembre 1974) nous a prouvé que nos objectifs étaient non pas l'expression de la foi d'un petit groupe d'illuminés, mais bien l'aspiration des enseignants qui pensent et

agissent aux quatre coins de la Suisse romande.

Objectifs côté enfants :

- Une école où l'enfant se construise du dedans en assumant progressivement les apprentissages, à son rythme;
- une école où l'on remplace les programmes encyclopédistes par des programmes-cadres ;
- une école qui valorise leurs réussites ;
- une école où l'on ne sélectionne pas par les notes, les doublages, les devoirs à domicile, les punitions, mais qui évalue globalement la progression de l'enfant vers son maximum ;
- une école favorisant l'autonomie, l'initiative, l'expression et la prise de décision, par l'exercice effectif de leurs responsabilités dans et avec le groupe-classe ;
- une école qui assure la continuité dans un style d'éducation et d'enseignement.

Objectifs côté enseignants :

- La modification de la relation enseignant-enseigné : ni autoritarisme, ni laisser faire ;
- la vie en équipes pédagogiques stables et autonomes, capables de gérer leur école pédagogiquement et pécuriairement ;
- l'évaluation de nos objectifs à l'aide des spécialistes de l'Ecole de psychopédagogie de Genève, de la SPG et du DIP ;
- des contacts suivis avec les associations d'enseignants et de parents ;
- la formation permanente : à l'intérieur par l'équipe pédagogique, à l'extérieur, par la participation aux recherches des grands mouvements pédagogiques et la poursuite de nos études.

Objectifs côté parents :

- La participation à la vie des Unités coopératives d'enseignement, c'est-à-dire, « l'école ouverte » — à charge de préciser avec eux leur mode de participation et les limites de la participation.

Banalités ? Utopie ?

Certes nos idées de base sur la psychologie de l'enfant, sur les méthodes pédagogiques et même nos objectifs ne sont pas originaux. Que n'a-t-on pas écrit sur l'absurdité des notes, l'inutilité et l'inhumanité des programmes trop copieux, sur la nécessité de former les enfants à l'autonomie, la coopération, la responsabilité, sur la formation continue, le travail en équipe, la recherche, la participation ? **Mais là où le groupe pense présenter quelque chose d'original c'est qu'il**

passé des intentions aux actes et qu'il propose pour la réalisation concrète de ses objectifs une voie nouvelle : l'équipe pédagogique au sein d'une Unité coopérative d'enseignement.

Aujourd'hui, la pédagogie n'est plus une affaire individuelle. L'innovation individuelle est lente, insuffisante, a peu d'impact et elle use les enseignants. L'innovation individuelle est pénible à supporter pour les enfants qui doivent en cours de scolarité subir la diversité des méthodes. Enfin les parents eux-mêmes ne savent plus à quel saint pédagogue se vouer pour peu qu'ils aient deux enfants chez deux enseignants dont les conceptions divergent.

Faut-il alors attendre le changement global, le miracle d'une unanimité des enseignants et des DIP ? Ou bien faut-il inventer quand même, se lancer aujourd'hui déjà dans des expériences locales ?

Le point de départ

Le premier congrès du Groupe romand de l'Ecole moderne, qui regroupait parents, enfants et enseignants, à Pâques 1971, déjà !, votait une motion demandant l'établissement de « cheminées Ecole moderne », c'est-à-dire, demandant la continuité pédagogique pour les enfants, l'école ouverte pour les parents et l'équipe pédagogique pour les enseignants.

De 1971 à 1974, nous avons cherché comment les filières pouvaient être conçues et réalisées. Trois ans durant...

Les idées-forces

Tout d'abord, nous les voulions à l'intérieur de l'école publique.

Genève est un canton où la question : « Peut-on enseigner selon la méthode Freinet ? » a reçu une réponse affirmative du Grand Conseil. Certes, à l'époque, il s'agissait d'enseignants isolés conquis par une pédagogie novatrice qui avait des idées neuves sur la façon d'enseigner et des techniques portant le label Freinet. Mais cette pédagogie contient également un postulat capital : les enseignants se groupent en coopératives, ils prennent en charge leur formation permanente et ils produisent de nouveaux moyens d'enseignement. Ce travail en groupe a pour conséquence, on s'en doute, des équipes de travail où la communauté d'esprit et d'attitude va se fortifiant. De là à l'équipe pédagogique œuvrant avec continuité au service des enfants, il n'y avait qu'un pas. Le mouvement Ecole moderne en est conscient un peu partout. Notre groupe, en contact avec des groupes français qui ont évolué comme nous vers l'équipe pédagogique et la continuité, fut donc amené à poser une demande officielle au DIP.

La démarche

Nos objectifs, l'articulation sur le constructivisme de Piaget et les implications pédagogiques au niveau des méthodes, la part des parents étaient consignés pour l'essentiel dans un document écrit que nous avons soumis au début d'avril 1974 au DIP et à la DEP. Ainsi qu'une demande d'entrevue. Elle eut lieu à la fin juin, à la veille des vacances.

Nous avons dit à la Direction de l'enseignement public, à peu près ce qui suit :

Nous demandons le droit de vivre coopérativement la pédagogie Freinet. Pour cela, nous vous proposons les Unités coopératives d'enseignement. Nous ne pouvons plus vivre en isolés une pédagogie coopérative. Voici en quels lieux, dans quel cadre et à quelles conditions nous en proposons la réalisation :

1. Une UCE par quartier ou par zone.

Dans les grands quartiers ou dans les zones suburbaines, il y a plusieurs groupes scolaires importants. Il est possible de regrouper par quartier ou par zone, 8 enseignants pour constituer une filière. Les mouvements d'enseignants sont fréquents. Nous vous avons facilité la tâche, 6 d'entre nous se sont déjà regroupés sur une zone. Nous savons qu'il y a deux postes vacants, nous vous avons envoyé deux demandes. Donc pas de déplacements autoritaires et pas de grincements chez les enseignants.

2. Une U.C.E. dans un groupe scolaire plus grand.

A cause du ghetto qui nous menacerait. Aux enseignants, aux parents, aux enfants de faire bon ménage. La SPG a accepté d'être le médiateur entre les enseignants.

3. Une négociation sur les franchises nécessaires, sur les programmes et l'évaluation.

Nous acceptons les contrôles du Département et des inspecteurs pour les matières traditionnelles.

Mais, il est bien clair que l'Ecole ne s'occupe que très secondairement de promouvoir l'autonomie, la prise de responsabilité chez l'enfant. Elle laisse ce soin au bien plaider des enseignants, à la condition que « le programme soit fait ». Or l'enseignant « consciencieux » ne trouve pas beaucoup de temps, à Genève, pour « le reste ». D'autre part l'Ecole ne dispose d'aucune batterie de tests pour vérifier le degré d'initiative, d'autonomie ou de coopération.

Compte tenu de nos objectifs, il faudra que nous fassions de la place dans les programmes afin que nous puissions non seulement trouver le temps pour les « apprentissages nécessaires », mais encore « trouver le temps nécessaire aux apprentissages », le temps d'apprendre à apprendre.

Monsieur Huberman nous a promis son concours pour l'évaluation de nos objectifs. Cinq membres du groupe ont déjà fait deux semestres à l'EPSE sur ce thème.

4. Nous souhaitons que l'inspecteur soit le lien avec l'administration et qu'il soit coresponsable avec l'équipe pédagogique de l'expérience. Nous avons pris contact avec deux inspecteurs, qui sont d'accord.

La réponse

Le droit d'enseigner selon la méthode Freinet est confirmé. L'équipe pédagogique comme exigence d'une pédagogie coopérative est acceptée comme un fait actuel ; même s'il a étonné, le principe semble admis par le chef du Département.

La DEP n'a pas répondu à la question : « Que pensez-vous du document, de sa valeur pédagogique ? » Qui ne répond pas, consent.

Non au déplacement des deux collègues. « Dans votre intérêt. »

Les implications pratiques de votre projet risquent de créer un clivage chez les enseignants et dans la population.

Elles posent un problème à cause du concordat sur le plan romand. Elles soulèveraient des difficultés administratives.

Quant au rôle de l'inspecteur, il n'est pas question de coresponsabilité. Enfin votre projet est sous-tendu par un projet de société.

De toute façon, il est trop tard pour que le projet démarre cet automne. Nous vous reconvoquerons à la rentrée. D'ici là, précisez les franchises dont vous avez besoin.

Où en sommes-nous ?

Nous estimons que le rapport du 33^e Congrès apporte une réponse claire à propos du « projet de société ». Nous pensons que le danger de clivage du côté des enseignants est l'affaire des enseignants et que nous sommes des adultes capables de nous accepter différents.

Le clivage dans la population sur les objectifs de l'école existe déjà, ce n'est pas nous qui le créerons. Il sera atténué si l'Ecole officielle va au-devant des souhaits de **tous** les parents quelles que soient leurs positions sur l'éducation.

Quant au Plan romand, il est expérimental. Une expérience sans contre-expérience ne prouve rien. L'honnêteté scientifique commande de laisser se faire d'autres expériences pour autant qu'elles offrent des garanties de sérieux dans l'élaboration du projet et dans son évaluation. De plus, l'évaluation de certains de nos objectifs, souhaitée par la SPG et la SPR, n'est pas envisagée par le Plan romand. Les deux expériences seraient donc complémentaires.

Enfin, les difficultés administratives sont loin d'être insurmontables. Elles sont bien moindres que pour la mise en route du Plan romand. Notre projet est localisé et ne coûte pas cher. Il bouscule certaines habitudes mais ne crée pas péril en la demeure.

Nous croyons que le DIP tiendra compte d'un effort constructif qui vient de la base, en cette période de renouvellement pédagogique où il est si souvent fait appel à la coopération des enseignants.

A nos collègues qui nous ferons l'honneur de venir le 4 février, nous donnerons les explications qui ne peuvent entrer dans le cadre de nos deux articles et avec eux nous débattons des problèmes soulevés par notre projet.

Le Groupe genevois de l'Ecole moderne

CIA et démissions

Certains collègues étant inquiets quant aux possibilités ou impossibilités de retirer leurs cotisations personnelles en cas de démission, il me semble utile de faire le point sur l'ensemble de ce problème et d'apporter quelques précisions à ce propos.

Il faut distinguer deux cas de démission :

1. **Moins de dix** années de service et de dix versements annuels.
2. **Dix** années de service et dix versements annuels.

1. Dans ce cas, le **retrait** des cotisations personnelles est **obligatoire**, sans autre alternative possible ; l'équipement administratif de la CIA, en effet, ne lui permet pas de jouer le rôle d'une banque et de gérer, en dehors du capital affecté aux pensions, des sommes dont les montants, mouvements et échéances pourraient être très divers.

La somme restituée est composée des **cotisations personnelles**, rappels divers et cotisations d'adaptation, à l'exclusion des cotisations de l'Etat qui restent acquises à la Caisse, et, pour les sociétaires, des intérêts, qui représentent à peu près le montant dû pour la couverture des risques courus (invalidité et décès). En revanche, les épargnants, qui ne font pas courir de risque à la CIA, ont droit aux intérêts sur leurs cotisations de toute nature.

Cette situation de démission avant dix années appelle deux remarques :

a) L'enseignant qui prend **un congé** (trois ans au maximum) peut laisser son avoir sur son compte CIA pendant cette période, mais doit le retirer au plus tard à la fin de la troisième année de congé s'il prolonge celui-ci.

Signalons qu'un enseignant prenant un

congé peut, pour ne pas perdre le bénéfice de la situation acquise, payer sa part et celle de l'Etat pendant le congé ; il a alors dans la CIA la même situation que s'il n'avait pas pris de congé.

b) Lors d'un éventuel **retour** dans l'administration (après un congé de plus de trois ans ou une démission), il doit reverser à la CIA la somme qui lui avait été restituée, plus les intérêts composés à 4 %, pour retrouver la situation qui était la sienne au moment de son départ (y compris la part de l'Etat), à l'exception de l'origine des droits. En effet, les pensions se calculeront alors en déduisant les années de congé de l'ancienne origine des droits. Si le fonctionnaire ne peut restituer cette somme, il est assimilé à un nouvel arrivant, perd tout le bénéfice acquis antérieurement (y compris la part antérieure de l'Etat) et devra, le cas échéant, verser tout de même la finance d'entrée obligatoire (entrée à plus de 26 ans pour les femmes, plus de 28 ans pour les hommes).

2. Lorsque l'on quitte l'Etat après dix années de service et dix versements annuels, on a le choix entre :

a) **Retirer** le montant de ses cotisations et se retrouver au point 1.

b) Demander à être au bénéficiaire d'une **pension différée**.

Dans ce deuxième cas, la somme versée personnellement et l'apport de l'Etat restent sur le compte avec les avantages suivants : couverture des risques de vieillesse et de décès (pensions de retraite, de veuve et d'orphelin), calculée à partir des montants versés (sociétaires, plus Etat). La pension de retraite est accordée à choix dès l'âge de 60 ans, ou de 65 ans (homme) et 62 ans (femme).

Trois renseignements d'ordre général peuvent encore être utiles :

1. Le **retrait** des cotisations personnelles, obligatoire actuellement (sauf en cas de possibilité et de choix d'une pension différée), sera soumis à la Loi fédérale sur le **deuxième pilier**, lorsque celle-ci entrera en vigueur. Il est probable qu'à ce moment-là ce retrait, sauf dans certaines conditions particulières, ne sera plus possible, les sommes concernées étant considérées comme destinées à financer la retraite personnelle, et, en conséquence, soit transférées à la caisse de prévoyance du nouvel employeur, soit réservées pour

des rentes différées. Mais ce problème ne se posera pas avant 1977 ou 1978.

2. Il existe actuellement des **conventions de libre-passage** entre la CIA et diverses caisses de retraite, en particulier celle des employés de la Confédération et celles de la plupart des administrations cantonales. Ces conventions accordent, sous certaines conditions, des droits plus étendus que le simple remboursement des contributions personnelles, mais interdisent un paiement en espèces et contraignent au transfert dans la nouvelle caisse de l'avoir du démissionnaire.

3. Au moment où **une sociétaire veuve** a droit à une pension de retraite, sa pension de veuve risque de diminuer si elle provient d'une caisse de prévoyance d'une administration communale, cantonale ou fédérale ; en effet, dans ce cas, les diverses administrations ont prévu certains règlements limitant les cumuls possibles. Si la pension de veuve provient d'une caisse de prévoyance privée, en revanche, elle continuera à être perçue comme auparavant.

Liliane Palandella.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 44 82 57.

Convocation

Les membres de la SPG sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
mardi 4 février 1975 à 20 h.
UNIVERSITÉ

Le numéro de la salle et l'ordre du jour vous seront communiqués par lettre.

Le comité.

Une nouvelle commission

A la demande de quelques collègues, le comité a décidé de relancer la commission « **La condition de la femme enseignante** ». Il est vrai qu'il y aurait beaucoup à dire...

Si le travail au sein de cette commission vous intéresse, vous pouvez vous inscrire auprès de

Josiane Stranieri, 2, rue Montfalcon, 1227 Carouge, tél. 42 08 36.

N.B. Chers collègues masculins, cette commission ne vous est pas fermée..., vous pouvez même participer ! De toutes manières, les conclusions vous seront soumises lors d'une assemblée.

Neuchâtel

Fonds spécial et divers

Il y a quelques semaines, la trésorière de ce fonds, Mademoiselle M.-J. Bôle a remis toutes ses affaires à la SPN.

Lors de cette petite cérémonie, M.-A. Grandjean, président, a brossé un bref historique de ce fonds qui a ses origines en 1952.

Il avait été créé au moment où les cotisations de membres SPN avaient été alignées (vers le haut) sur celles des collègues SPN affiliés à la VPOD. Par souci d'équité, nos prédécesseurs avaient accepté ce nivellement mais, l'argent versé « en trop » a été placé sur un compte particulier.

Ces liquidités ont permis au comité du fonds spécial de faire certains gestes appréciés par différentes sections à l'occasion de manifestations culturelles, congrès, etc.

Dès 1968, la différence des cotisations allant à la caisse centrale, il n'a plus été alimenté que par ses propres intérêts. C'est donc la somme d'environ Fr. 13 000 que notre administrateur J. Huguenin pourra passer dans la caisse SPN.

— La SPN est à la recherche d'un délégué à la Commission d'examen des

moyens d'enseignement des math aux niveaux 5 et 6.

— Commission éducation permanente sur le plan romand. J.-P. Bornand que nous remercions passe la main. Notre association doit lui trouver un successeur.

— La Commission d'étude qui se penche sur le problème de la charge scolaire des élèves de la scolarité obligatoire a prévu un sondage d'opinions. Les enseignants seront donc consultés prochainement.

Délégué de la section de Boudry au CC depuis une dizaine d'années, G. Philippin a quitté ce poste à la fin de l'année. La SPN le remercie chaudement pour sa disponibilité et le travail fourni aussi bien au CC qu'au sein de différentes commissions.

Bienvenue à G.-A. Monnier qui lui succède et félicitations à E. Huguenin qui du même coup devient archiviste.

J.-P. M.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Jean-Pierre MISCHLER
Rue du Pont 5, 2114 Fleurier

Problèmes prioritaires

123 délégués avec voix délibérative étaient présents à l'assemblée extraordinaire qui s'est déroulée le 11 décembre 1974 à Berne. Parmi les nombreux problèmes soulevés par l'introduction, en 1973, de la nouvelle loi sur les traitements du corps enseignant, le comité cantonal a opéré un choix de ceux qui pourraient être résolus assez rapidement. C'est cette sélection qui fut soumise à l'assemblée des délégués qui la ratifia, l'ordre dans lequel elle est énumérée n'impliquant aucun jugement de valeur.

Décharge pour raison d'âge des maîtres à horaire incomplet.

L'allègement pour raison d'âge devrait être accordé aux maîtres à programme partiel également ; il faudrait interpréter d'une manière plus large l'article 4 de l'ordonnance réglant les heures obligatoires. La solution élégante serait de calculer au prorata de l'obligation d'enseigner de la classe d'âge ; par exemple : pour 22 leçons : 22/28^e, puis 22/26^e dès 50 ans révolus.

Programme complet des maîtresses ménagères.

Les cours de 5 semaines et les cours bénévoles ne sont plus intégrés et comptés dans le nombre de leçons hebdomadaires, mais calculés spécialement et rémunérés à part. Le comité propose que ces cours soient portés en compte pour la reconnaissance d'un poste complet et pour l'attribution de l'allègement pour raison d'âge.

Cours facultatifs.

Ces cours devraient s'intégrer au programme normal jusqu'à concurrence du poste complet et être rétribués de la même manière que les leçons obligatoires, les allocations étant également comprises.

Leçons de gymnastique en plein air.

Ces leçons, données de mai à septembre à Bienne, devraient également entrer dans le programme normal jusqu'à concurrence du poste complet.

Enseignement ménager.

Un montant minimum pour la rétribution de cours facultatifs et démonstrations devrait être imposé par l'Etat aux organisateurs, ou du moins être recommandé.

Fluctuation du nombre de leçons au cours de l'année.

C'est la moyenne annuelle d'un maître qui devrait compter pour l'allègement pour raisons d'âge et pour le traitement, non la moyenne de chaque semestre. Dans de nombreux cas, il serait même indiqué de se baser sur la moyenne de plusieurs années.

Rétribution des heures supplémentaires dans les classes spéciales.

Quand ces heures sont données par des maîtres au bénéfice d'une formation spéciale, la rétribution devrait se calculer sur le traitement complet, y compris l'allocation spéciale, et non seulement sur la base du traitement d'instituteur.

Classement des maîtres de dessin.

Vu la longueur de leurs études (8 semestres) et leur éligibilité aux écoles moyennes supérieures, les maîtres de dessin demandent d'être classés dans la même catégorie que les professeurs de musique avec diplôme de virtuosité (cat. A) ; les maîtres des classes de dessin de l'école primaire de la ville de Berne demandent la rétribution des maîtres secondaires, comme par le passé.

Rétribution de certaines leçons facultatives.

Allocation pour la tenue d'une classe à plus de trois années scolaires et au nombre d'élèves supérieur à la moyenne.

Leçons de jardinage.

Rétribution des bibliothécaires.

Déduction de traitement pendant l'école de recrues.

En outre, les problèmes suivants seront mis à l'étude dès 1975 : **allocation spéciale pour logopédistes ; programme complet des maîtresses ménagères ; suppression de l'article 8 du décret du 15.11.72 ; suppression des art. 12 et 9/1 b de l'Ordonnance sur les heures obligatoires ; traitements des maîtres secondaires qui enseignent au gymnase, au progymnase, ou dans des classes secondaires à caractère progymnasial ; rétribution des heures supplémentaires ; à travail égal - salaire égal dans les écoles primaires et secondaires (enseignement des travaux manuels, des ouvrages, des sports) ; échelle des traitements-rapports entre les salaires**

des degrés principaux ; heures obligatoires des maîtres secondaires.

Parmi les autres décisions de l'assemblée des délégués, signalons :

— La transformation de la Caisse de remplacement du corps enseignant primaire en une caisse de compensation de salaire et la nomination d'une commission de surveillance de 9 membres.

— Le refus, par 107 voix contre 5, de l'étude d'une révision de l'article des statuts réglant l'exclusion des membres.

— L'exclusion d'une maîtresse d'ouvrages de Berne qui a enfreint le boycottage (unanimité moins une voix).

— La nomination, à l'unanimité, de M. Paul Simon, adjoint au secrétaire central et secrétaire permanent SPJ, au poste de rédacteur de la partie française de l'« Ecole bernoise » dès le 1^{er} janvier 1975. Il succède à M. Francis Bourquin, de Bienne, démissionnaire pour raison de santé, à qui vont tous nos vœux de rétablissement.

Dans l'« Educateur » du 20 décembre 1974, nous avons rendu compte de la constitution d'un « Comité de défense des enseignants » qui s'insurgeait notamment contre la révocation d'un maître, de nationalité française, à l'Ecole secondaire de Porrentruy.

A l'assemblée des délégués de Berne, le collègue Lucien Bachmann, de Bienne, est intervenu pour dire l'étonnement qui l'avait saisi à l'écoute, sur les ondes de la radio romande, d'une interview d'un enseignant, vraisemblablement l'un des promoteurs de ce comité de défense. Le collègue interrogé déclara que les enseignants de ce pays étaient brimés et laissés à leur triste sort. Lucien Bachmann ne peut admettre l'attitude négative et les critiques du collègue anonyme à l'égard de la SEB. Il s'est élevé véhémentement contre les affirmations selon lesquelles le Comité cantonal de la SEB et le secrétaire central n'ont jamais fait grand-chose pour la défense de collègues injustement traités ou risquant de perdre leur emploi. Il a rappelé à cet effet les nombreuses interventions positives de la SEB durant la période de pléthore et a cité, entre autres faits, la récente affaire du Wankdorf qui a sérieusement préoccupé les dirigeants de la SEB. Pour l'interpellateur, la création d'un « Comité de défense des enseignants » est un vilain coup bas porté à la SEB tout entière. Il a rappelé que celle-ci était politiquement neutre et dit sa crainte que le comité de défense, qui accepte dans ses rangs quiconque veut en faire partie, veuille politiser la SEB. Il a enfin invité le Comité cantonal à être vigilant dans l'intérêt de la société des enseignants, à veiller au respect des statuts, à s'informer sur les intentions de ce groupement et à réfuter les affirmations

sans fondements du collègue interviewé.

Ajoutons que le « Comité de défense », qui n'a fait connaître jusqu'à ce jour le nom d'aucun de ses membres ou responsables, s'est à nouveau signalé à l'atten-

tion du public en protestant contre la non-élection, à Delémont, d'une enseignante militant dans le mouvement marxiste-léniniste révolutionnaire.

A. Babey

AU COMITÉ SPJ

L'enseignement postscolaire

Lors de la séance du 16 décembre du comité SPJ, le collègue Paul Sanglard, directeur de l'École primaire de Porrentruy, a évoqué le problème de la création éventuelle à Porrentruy d'une classe d'enseignement postscolaire (10^e année). L'existence de telles classes soulevant un certain nombre de problèmes et les res-

ponsables de celles existant déjà ayant maintes fois exprimé le désir d'être réunis, le comité SPJ, à la demande de M. Sanglard, a pris l'initiative de les convoquer à une séance de travail. Il a également invité à cette séance les directeurs des écoles normales et les conseillers d'orientation professionnelle.

Programme 1975 de la SJMG

Cours d'éducation physique et manifestations sportives destinés au corps enseignant jurassien et biennois à tous les niveaux.

Cours, manifestation	Lieu	Date(s)
1. Ski alpin *	Planachaux	2-5 1.75
2. Ski alpin *	Mürren	1-2 2.75
3. Excursion à ski *	Alpes suisses	7-10 4.75
4. Basketball *	Porrentruy	19. 4.75
5. Volleyball * a) « débutants » b) « avancés »	Delémont St-Imier	26. 4.75
6. Natation-plongeon-sauvetage *	Macolin	24. 5.75 (?)
7. Tournoi de volleyball	Porrentruy	7. 6.75
8. Championnat scolaire jurassien d'athlétisme	Tavannes	28. 6.75
9. Excursion en haute montagne	Alpes suisses	23-24. 8.75
10. Gymnastique posturale *	St-Imier	13. 9.75
11. Danse *	Evilard	27. 9.75
12. Gymnastique artistique *	Delémont	25.10.75
13. Patinage artistique *	Porrentruy	15.11.75
14. Hockey sur glace *	Moutier	22.11.75
15. Ski de fond *	Franches-Montagnes	20-21.12.75

RAPPEL :

- tous les enseignants peuvent s'inscrire aux cours facultatifs SJMG
- les membres SJMG bénéficient de **subsidés à certains cours**
- **tout enseignant** peut s'inscrire à la SJMG en tout temps
- les cours * sont publiés dans le **programme du Centre de perfectionnement**
- tous les cours SJMG sont publiés dans la **presse jurassienne et corporative**

Centre de perfectionnement

Programme des cours 1975

Le programme des cours et manifestations 1975 a été adressé à tous les membres du corps enseignant par l'intermédiaire des écoles.

Le délai d'inscription est fixé au **15 janvier**.

Les enseignants qui n'auraient pas reçu ledit programme ou toute personne intéressée peut en demander un ou plusieurs exemplaires au Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier, tél. (032) 93 45 33.

Cours et manifestations du mois de janvier

3.4. **Précalcul** (AMEEJB) : M. G. Piqueret, Delémont, dès le 22 janvier à Moutier (ev. Bienne ou Porrentruy).

3.7.1. **Musique instrumentale à titre de branche à option** : M. Jo Brahier, Delémont, 3.7.2. dès le 22 janvier à Delémont.

3.13.1. **Problèmes relationnels dans une classe primaire** (GEV) : M^{me} A. Adhémar, Neuchâtel, dès le 27 janvier à Moutier.

3.16.4. **Activités créatrices manuelles** : M^{me} H. Sanglard, Porrentruy, dès le 29 janvier à Porrentruy.

3.38. **Eurythmie** (AMEEJB) : M^{me} L. Reinitzer, dès le 21 janvier à Bienne.

3.39.1. **Activités créatrices manuelles** : M^{me} J. Berberat, Porrentruy, dès le 29 janvier à Delémont.

3.39.2. **Activités créatrices manuelles** : M^{me} M. Petignat, Porrentruy, dès le 29 janvier à Moutier.

3.41. **Education musicale** : MM. H. Monnerat, Delémont, et J.-L. Petignat, Delémont, dès le 23 janvier aux Breuleux.

3.50.6. **Ski alpin** (IEP, SJMG) : IEP, SJMG, du 2 au 5 janvier à Planachaux.

3.57.1. **Les techniques de prise de vue** : M. J.-P. Berthoud, Bienne, dès le 8 janvier à Bienne.

3.61.1. **Email sur cuivre** (ACBMOSJ) : M. Jo Brahier, Delémont, dès le 20 janvier, 3.61.2. à Delémont.

3.61.3. **Macramé** : M^{me} A. Guenat-Liengme, Bienne, dès le 29 janvier à Bienne.

Ski alpin, perfectionnement

L'inspecteur cantonal de l'éducation physique et des sports, d'entente avec la DIP et en collaboration avec la SJMG organise un cours de ski destiné au corps enseignant des classes primaires et secondaires de la partie francophone du canton.

Dates : 25 et 26 janvier 1975.

Lieu : Mürren.

Déplacement : en car, billet collectif de Moutier et Bienne à Stechelberg.

Logement : Centre des cours de l'ANEP.

Indemnités : de jour et de nuit couvrant une partie des frais ; les abonnements des moyens mécaniques de remontées sont à la charge des participants.

Inscriptions : elles se feront sur la formule spéciale à demander au soussigné. Cette formule, munie de l'attestation de l'autorité scolaire est à retourner au plus tard jusqu'au **17 janvier 1975**.

Les inscriptions tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération.

Henri Girod,
inspecteur de l'éducation
physique et des sports,
2533 Evilard.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont, tél. 066/22 29 34.

Assemblée annuelle de la SPF

20 novembre 1974, Café de l'Hôtel-de-Ville, Romont

Correction d'azimut

Caractéristique particulière de cette assemblée, son comité se référant aux difficultés que rencontre actuellement notre SPF, s'était proposé d'en avoir le cœur net de certaines orientations, d'instituer à cet effet un débat large et très ouvert. Ce qui motiva sa décision de n'adresser aucune invitation, ni aux autorités ni à la SPR, afin de permettre un très vaste tour d'horizon, de connaître de près les tendances diverses qui se partagent l'effectif affilié à la SPF par le canal de la SPF.

En présence de 48 personnes, le vice-président, Claude Oberson, ouvre les feux en remplacement de Robert Loup démissionnaire, lequel tint à s'expliquer ouvertement sur l'activité qu'il a déployée durant un peu plus de 3 ans, sur les espérances que la multiplicité des problèmes auxquels il eut à faire face ne lui a pas permis de réaliser. Pourtant ni l'enthousiasme ni l'esprit réaliste ne lui ont manqué. Au surplus, des raisons d'âge et de santé achevèrent de motiver sa démission tout en restant sincèrement attaché à l'esprit et aux objectifs actuels de l'Ecole romande.

Il convient assurément de relever que la tâche de Robert Loup, au dynamisme certes clair et méthodique, ne fut pas aisée. La phase initiale d'organisation de la jeune SPF et surtout la dualité des deux groupements, Association cantonale et SPF, ne facilitèrent point sa mission.

Nouveau président

L'assemblée approuve par acclamation la proposition bien préparée de porter Claude Oberson à la présidence, lequel recueille l'approbation unanime énoncée par le nouveau président concernant Robert Loup, son actif prédécesseur dont il relève « qu'il mérite hautement la reconnaissance de la SPF pour tout le travail réalisé et surtout pour la conviction et le courage dont il fit preuve inlassablement durant les 3 années de son mandat. Il espère à bon droit que Robert Loup conserve, de son passage à la présidence, un souvenir tout éclairé par le sentiment du devoir accompli ». On ne pouvait dire plus juste. Mais les hommes passent et le gouvernail...

Comptes et budget

Les comptes qui bouclent par un déficit de Fr. 2170.— sont approuvés de même que, après une discussion nourrie, l'augmentation de la cotisation totale annuelle portée à Fr. 20.—. Cette dernière s'élèvera à Fr. 120.— répartie comme suit : à l'Association Fr. 30.—, à la SPF/SPR Fr. 70.—, à la section d'arrondissement Fr. 20.—. Ne serait-il pas judicieux de mettre une fois en parallèle cette cotisation globale de Fr. 120.— avec celle que consentent volontiers les membres de tant d'organisations professionnelles ou syndicales ?

Le rapport d'activité

souligne la vitalité de la SPF, rappelle la séparation intervenue le 8 juin à Guin d'avec l'Association, événement qui représente un grave souci pour la survie immédiate de la SPF. Il met l'accent sur les travaux effectués au sein des multiples commissions romandes, en particulier en ce qui concerne Langue II, l'Education permanente, les cours de perfectionnement pédagogique dont la société responsable attend du corps enseignant des suggestions ou propositions concrètes de nouveaux cours éventuels.

Les organes de la SPF

A part quelques changements, le Comité est reconduit de même que la Commission de vérification ainsi que les délégués SPF à la SPR au nombre de 11.

Conclusions pratiques

De cette importante assemblée dont l'atmosphère ne se départit pas de l'objec-

tivité, de la franchise parfois abrupte et du réel souci de connaître mieux le but, les avantages et les activités de la SPR, on peut émettre les conclusions suivantes :

a) Le Comité s'emploiera à exprimer certains avis émis ce jour sur les dépenses réellement indispensables de la SPF, notamment dans le secteur des représentations en général. L'une et l'autre questions financières devraient pouvoir, à brève échéance, être débattues au Comité de la SPF. Est-ce nouveau ?

b) Qu'apporte l'« Educateur » à ses membres ? Question à laquelle on rétorqua avec pertinence : « Qu'apportons-nous, nous-mêmes, à notre hebdomadaire romand ? La tâche des correspondants cantonaux en serait singulièrement facilitée. On voudrait des préparations toutes faites. Que penser alors de l'esprit d'initiative, de la joie de la recherche, d'innover même ?

c) Certaines sections cantonales reçoivent des subsides de l'Etat. On préfère toutefois sauvegarder notre indépendance.

d) Les membres du Comité cantonal veilleront, plus que par le passé, à garder un contact plus étroit avec chacune des sections régionales.

e) L'optimisme semble bien avoir prévalu sur le pessimisme de quelques membres. Les traitements actuels porteraient-ils en eux le germe d'une béate quiétude ?

f) La Commission FORMACO qui s'occupe du Centre de Le Pasquier renseignera ultérieurement sur l'état actuel des tractations.

g) Liens à établir entre la SPF et la Société de perfectionnement pédagogique.

h) Une majorité confortable des membres présents se propose d'imprimer un second souffle à notre SPF. Les difficultés présentes ne sauraient affaiblir la solidarité ni la collaboration romandes. On espère que l'avenir ne démentira pas cette attitude positive et résolue.

A. Carrel.

Subventionnement quadriennal

Construction des écoles primaires

Aux termes d'un décret promulgué par le Grand Conseil en date du 29 novembre 1974, le Conseil d'Etat met à disposition des écoles primaires un crédit d'engagement de 5 millions de francs ouvert auprès de la Trésorerie d'Etat. Cette somme, quoique modeste, s'étalera sur la période allant de 1975 à 1978, d'où une moyenne annuelle de 1,25 million. Elle sera affectée non seulement à la construction d'écoles primaires, mais aussi à des transformations.

Les crédits de paiement qui interviendront seront portés aux budgets des années respectives de cette période.

Il est notamment prévu que les subventions, variables selon la classification des communes, leur seront octroyées selon les capacités budgétaires du canton qui compte actuellement quelque 234 bâtiments d'écoles primaires, soit 870 locaux.

Depuis 1971, l'Etat subventionne dans une certaine mesure les piscines couvertes mises à la disposition des écoles sur la base d'un contrat.

Traitement du personnel enseignant primaire

Et depuis 10 ans ?

Un passé pittoresque

Le paiement des maîtres et maîtresses a subi au cours des décennies de nombreuses variantes. Autrefois, le règlement général prévoyait le paiement trimestriel. On juge des inconvénients inhérents à ce système. Durant la même période toutefois, nombreux étaient les maîtres qui pouvaient percevoir mensuellement leur salaire. On a connu des situations homériques, voire scandaleuses, où les maîtres devaient aller « chercher » leur traitement chez le boursier communal, lequel trop souvent ne disposait pas de la liquidité suffisante. Ainsi, certains enseignants étaient contraints de toucher leur pécule par fractions. Plus encore, ce furent des exceptions certes, dans quelques cercles

scolaires comportant plusieurs communes, le maître devait s'adresser à chacune de ces communes. Quelle hantise chaque mois ! Un cas hors série survint une fois dans une petite commune où l'instituteur n'avait pas encaissé son salaire durant un an. La commune fut contrainte de contracter un emprunt pour honorer sa dette. Peu de temps après, à la suite des remous qui agitèrent la localité en raison de cette mesure draconienne, l'instituteur, un maître excellent, se vit contraint de quitter son poste.

Une attention par contre charmante, dans une petite commune, a été offerte en faveur du maître qui, à la veille de se marier, fut instamment prié par son boursier d'accepter à la fois le traitement de deux mois successifs.

En matière de paiement des traitements, un accommodement important est intervenu dès janvier 1966. Progrès tout à l'honneur du chef de service de l'enseignement primaire.

Une simplification considérable est décrite le 13 mai 1971 aux termes de laquelle l'Etat verse la totalité du traitement au personnel enseignant primaire. En plus du traitement, il avance les suppléments pour logement et classes nombreuses, allocations et charges sociales, allocations familiales.

L'Etat se récupère trimestriellement auprès des communes.

Désormais, dès janvier 1975, le recouvrement de la part communale se fait au rythme mensuel.

A.C.

En faveur de l'enseignement spécialisé

Réadaptation de subsides

La formation scolaire des enfants invalides n'est certes pas à l'abri des contre-coups économiques dus à l'érosion de la monnaie, ni surtout à ceux d'une inflation si difficile à juguler.

C'est pourquoi l'Etat, en accord avec de récentes dispositions émanant de l'Office fédéral des assurances sociales, vient d'adapter dès le 1^{er} janvier 1975, la participation de l'Etat, celle des communes et des parents, aux frais d'instruction que supportent les établissements spécialisés. Participation diversifiée comme on le voit :

a) L'Etat verse un subside de 5 fr. par jour et par enfant domicilié dans le canton, la contribution de la Confédération étant de 15 fr.

b) La part des communes de domicile est identique à celle de l'Etat. Celui-ci en fait l'avance aux établissements et se récupère auprès des communes sur la base d'un décompte périodique.

c) Le même subside est versé en faveur des enfants débiles dont le quotient d'intelligence dépasse 75. Ces enfants, n'ayant pas la possibilité de fréquenter une classe spéciale, sont reçus dans une école adéquate reconnue par l'OFAS. Leur placement est conditionné au préalable par un examen psychologique.

d) La participation des parents aux frais de pension sera de 4 fr. par jour et par enfant. Pour les élèves externes, leur part est fixée à 1 fr. par repas.

On se rappelle les remous qu'avait soulevés l'interruption, dès le 1^{er} septembre, de l'avance des traitements au corps en-

seignant de ces établissements. L'Etat avait dû revenir sur sa regrettable déci-

sion, remettant en vigueur la procédure de paiement interrompue.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Valais

Bonne Année

1974 est passé. Une année de plus dans l'histoire des hommes. Une année à la fois comme les autres et pas comme les autres. Pour nous enseignants, les mêmes préoccupations ont utilisé notre temps, mais dans ces préoccupations que de nuances, que d'éclairages différents, que de cas insolites et nouveaux dans le concret quotidien, que de problèmes spécifiques à résoudre à l'adresse de chacun de nos élèves !...

Il a fallu s'y adapter et trouver solution, parfois avec l'aide du temps, parfois sur-le-champ. Mais ceci est du passé. Le roi est mort, vive le roi !...

1975 ! Un trois quarts de siècle. Un millésime marqué de façon particulière. Un palier important sur le chemin de la centaine.

1975 ! Un an nouveau qui se présente avec ses secrets jalousement gardés, son cortège d'imprévus, ses réalisations en devenir, avec... avec...

Serait-il, cet inconnu 1975, rigueur implacable face à laquelle l'humain est impuissant ?

Non !

Certes le destin poursuit son chemin,

le temps passe avec ses lois, mais l'homme est là.

Là, avec son intelligence créatrice modelant le temps, là avec son cœur humanisant les événements, là avec sa pleine personne, là avec cette conscience qui éclaire et qui dit : les jours qui se suivent 365 fois l'an ne sont pas à subir mais à diriger...

A vous donc, Autorités romandes, chefs de Départements ou chefs de service, responsables de la bonne marche des écoles cantonales,

A vous, enseignants, éducateurs de tous les instants, chargés de cette lourde responsabilité de conduire « des petits d'hommes à devenir ce qu'ils sont »,

A nous tous, collaborateurs à une œuvre grandiose :

BONNE ANNÉE !

BON COURAGE !

BONHEUR ET SANTÉ !

VD

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Service

de placements SPR

Allemagne : Région Hanovre, places disponibles dès avril, pour un an, dans familles connues.

Nussloch bei Heidelberg, jeune fille au pair demandée dès le 1.3.75 (non-fumeuse préférée !).

Angleterre : Places au pair ; enseignement de la langue. Diverses possibilités, tout de suite ou à convenir.

Suisse romande : Familles cherchées, pour placement de jeunes Allemandes — qui aideraient — et paieraient pension de février à avril 1975.

Italie : Aide familiale dans un excellent milieu ; tout de suite.

Jeune Allemande, 18 ans, cultivée, cherche accueil dans famille, de juin à août 1975. Aiderait au ménage et aux leçons.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure des rentes à tout âge
et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses
possibilités qui vous sont offertes en vue de
créer ou de parfaire votre future pension de
retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par
l'Etat

Elle assure :

- a) **pour la couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers**, toute personne de la naissance au décès, domiciliée dans le canton de Vaud, aux meilleures conditions, en cas de maladie et d'accidents ;
- b) **pour une indemnité de perte de gain**, toute personne exerçant une activité lucrative et domiciliée dans le canton de Vaud, y compris les apprentis, dès le 1^{er} jour d'incapacité de travail, ou à des échéances différées, en cas de maladie et d'accidents ;
- c) **pour des indemnités complémentaires aux frais d'hospitalisation en privé** lors de maladie et d'accidents ;
- d) **pour des indemnités en capital en cas de décès ou d'invalidité par suite d'accidents**, toute personne de 0 à 65 ans révolus titulaire auprès d'elle d'un contrat pour l'une des assurances de base.

Agences dans chaque commune.

**Direction : rue Caroline 11,
1003 Lausanne
Tél. 20 13 51**

Economisez du courant! ...ne faites pas que d'en parler comme tant d'autres

en utilisant le nouveau rétroprojecteur en lumière ambiante 499 V signé 3M. Le secret des économies reside dans le prix d'achat avantageux et la lampe «sous-voltée».

Avec, à la clef, des avantages qui ne font pas que réduire les frais, mais qui enchantent aussi tout spectateur:

- image projetée avec une netteté impeccable jusqu'au bord, sans perte de luminosité
- **éclairage 70% plus clair**
- longévité de la lampe jusqu'à plus de 500 heures
- sécurité électrique totale et absence d'entretien
- prévu pour transparents A4
- construction modulaire

La conception modulaire 3M est un gage de projection parfaite dans n'importe quel local et permet d'avoir à portée de main manuscrits et transparents. Vous avez à choix: 4 objectifs, un filtre anti-éblouissement, un adaptateur de rouleau, une tablette latérale, une table complémentaire, etc.

Un point essentiel: les transparents en noir ou couleur et le matériel auxiliaire 3M rendront votre enseignement ou votre exposé encore plus compréhensible et plus vivant.

3M

pour l'information dynamique



Coupon

A envoyer à:
3M (Switzerland) S.A.
85, rue de Genève, 1004 Lausanne
Tél. 021/24 09 17

- Veuillez me fournir des renseignements détaillés sur le nouveau rétroprojecteur 3M «sous-volté».
- Veuillez m'envoyer votre affiche en couleurs illustrant comment confectionner des transparents en couleurs.
- Je voudrais assister à une démonstration de confection de transparents. (J 1.75.3)

Nom/Prénom

Rue/No

NPA/Localité

Téléphone

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J.A.
1820 Montreux 1

HMK